

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### Délibération n°25-DC037

### Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

**Présents :**

**BILLIAT :**

**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON

**CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT

**CONFORT** : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

**GIRON :**

**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

**MONTANGES** : Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Pierre CHARPY

**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT

**VALSERHÔNE** : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia

DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON –

Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents :** Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT - Anthony GENNARO –

**Pouvoirs :** Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Régis PETIT à Patrick PERREARD

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

**Présents :** 23

**Pouvoirs :** 9

**Votants :** 32

**Date de la convocation :** 14 mars 2025

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC037-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

## **Objet : Affectation des résultats 2024 du budget principal**

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M57, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget principal comme suit :

### **RESULTATS 2024 Budget Général**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	12 698 196,49 €
Recettes de fonctionnement	14 277 383,32 €
Résultat de fonctionnement 2024	1 579 186,83 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	1 901 986,42 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>3 481 173,25 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	2 982 307,70 €
Recettes d'investissement	3 065 576,84 €
Résultat investissement 2024	83 269,14 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	3 265 493,86 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>3 348 763,00 €</b>

<b>Résultats cumulé</b>	<b>6 829 936,25 €</b>
-------------------------	-----------------------

Restes à réaliser dépenses	1 984 521,73 €
Restes à réaliser recettes	1 155 347,06 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 829 174,67 €</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>- 829 174,67 €</b>
------------------------------	-----------------------

<b>AFFECTATIONS DES RESULTATS</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 481 173,25 €
Affectation du RF - 1068	- €
001 Excédent d'investissement reporté	3 348 763,00 €

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 du budget principal tel que présenté.

Madame la Vice-Présidente déléguée rappelle l'examen en commission des finances du 10 mars 2025.

**Le Conseil communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,**

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC037-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU la délibération n° 25-DC023 approuvant le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024,

VU la délibération n° 25-DC030 approuvant le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés pour l'exercice 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

## DECIDE

- **D'AFFECTER** les résultats du budget principal comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2024 de **3 481 173,25 €** est reporté au budget 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté).

L'excédent d'investissement 2024 de **3 348 763,00 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2025 au compte 001 (excédent reporté).

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC037-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC037-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025